

de faire connaître que cette nouvelle est erronée.

Voici, d'après le *Soir*, le texte exact des paroles prononcées par M. le ministre de l'intérieur devant la commission d'initiative, après que M. Thiers eut achevé de développer les motifs qui devaient ramener l'Assemblée à Paris :

« Vous n'attendez pas qu'un des ministres essaie de rien ajouter au langage que M. le président de la République vient de tenir, et que nous ne pourrions qu'affaiblir. Notre présence ici suffit pour vous garantir notre complet et énergique accord; pour ma part, je veux ajouter que si j'ai toujours été, comme député, d'avis du retour à Paris, je le suis encore plus comme ministre. Ce qui était une conviction est devenu pour moi une véritable question de conscience. J'acquiesce tous les jours de nouvelles preuves de l'impossibilité de gouverner et d'administrer à Versailles. »

Les élections à l'Académie française auront lieu vers la fin du mois.

On sait que quatre fauteuils sont vacants par suite de la mort de MM. Mérimée, de Montalbert, Villemain et Prévost-Paradol.

Voici les noms des candidats :

Le duc d'Aumale aspire au fauteuil de M. de Montalbert ;

M. Littré est proposé pour succéder à M. Villemain ;

Pour le fauteuil de M. Prévost-Paradol, M. Camille Roussel est soutenu par les principaux membres de l'Académie.

Quant au fauteuil de Mérimée, la lutte sera assez vive entre M. Edmond About et M. de Loménie.

Il n'a pas encore été décidé où serait envoyé Brissay, l'intendant militaire de Marseille, qui a été condamné à mort, mais dont la peine a été commuée en celle de dix ans de travaux forcés. En attendant, il est toujours à Sainte-Pélagie, dans une cellule du quartier de la Dette, voisine de celle de Boubet.

S'il faut en croire le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, Brissay est persuadé que les événements ne tarderont pas à mettre un terme à sa détention; aussi supporte-t-il sa condamnation avec un très grand calme; il passe ses journées à jouer aux échecs en compagnie d'un nommé Lourdou, ancien capitaine des fédérés, condamné à une année d'emprisonnement. L'un et l'autre sont à ce jeu d'une force peu commune.

L'administration a permis à Brissay de recevoir sa femme et deux ou trois de ses amis, non pas au parloir commun, mais dans une petite pièce donnant sur l'ancienne cour des Princes. C'est le seul détenu qui jouisse de ce privilège.

M. Laluyé, condamné à un an de prison (affaire Jules Favre), est dangereusement malade; on sait qu'il s'est constitué prisonnier, il y a environ trois semaines, mais son état est si grave que l'administration lui a accordé l'autorisation de continuer sa peine dans une maison de santé de Saint-Mandé, où il vient d'être transféré.

Le conseil fédéral de la branche anglaise de l'Internationale a décidé que les représentants de la presse ne seront pas admis à ses réunions.

La *Gazette de Strasbourg* annonce que les projets relatifs à la fondation d'une école supérieure à Strasbourg et à l'agrandissement de la ville, ont été approuvés.

On lit dans le *Stéphanois* :

« Un de nos amis nous écrit de Londres que notre quasi-compatriote, Jules Vallès et Piletell, l'un membre, l'autre commissaire exécutif de la Commune de Paris, sont réfugiés dans la capitale d'Angleterre. »

« Il faut donc considérer comme un pur roman le récit de la mort de Jules Vallès, fusillé sur la place située derrière le théâtre du Châtelet. »

« L'auteur des *Réfractaires* s'occupe d'une *Histoire de la Commune de Paris*, pour laquelle il aurait déjà traité avec un éditeur belge, à un prix fort avantageux. »

« On voit qu'à quelque chose tous les malheurs — des autres — sont bons pour les communards. »

#### ACTE DE NAISSANCE DE M. A. THIERS.

L'an cinq (1797) de la République française une et indivisible, le vingt-neuf germinal (18 avril) à cinq heures, par devant nous officier public de la Municipalité du Midy, canton de Marseille et dans le bureau de l'Etat-Civil, est comparu le citoyen Marie-Siméon Rostan, officier de santé et accoucheur, demeurant rue latérale du Cour Isle cent cinquante quatre maison six, lequel nous a présenté un garçon dont il dit avoir fait l'accouchement, et qu'il nous a déclaré être né le vingt-six de ce présent mois (15 avril) à deux heures une dixième de la citoyenne Marie-Madeleine Amic et des œuvres du citoyen Pierre-Louis-Marie Thiers, propriétaire, actuellement absent, et dans la maison de l'accouchée, sise rue des Petits-Pères, sous le numéro quinze, isle cinq, auquel garçon il a été donné les prénoms de Marie-Joseph-Louis-Adolphe, dont acte fait en présence des citoyens Pierre Roussel, propriétaire, demeurant rue des Petits-Pères et Jeanne Imbert, coiffeuse, demeurant même rue témoins majeurs, desquels le second a déclaré ne savoir écrire et avons signé avec le premier et le comparaisant.

Rostan, officier de santé.  
P. POUSSÉL,  
J. JOURDAN, off. public adjoint.

#### BOURSE DE PARIS

du 20 Décembre  
Rente 3 p. % ..... 56 25  
— 4 1/2 p. % ..... 81 50  
Nouvel emprunt ..... 91 25

## ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

### CHAMBRE SYNDICALE.

Séance du 20 décembre 1871.

La Chambre Syndicale s'est réunie aujourd'hui, en séance extraordinaire, pour examiner à nouveau la question des droits sur les matières premières.

Etaient présents: MM. Motte-Bossut, Talon, C. Delattre, Fr. Ernout, H. Bossut, Bulteau, Funck, Wattinne-Hovebacque, Fl. Wattel, Toulemonde-Dazin, P. Scrépel, Skene, Mimerel, Vinchon.

M. le président expose que la question des droits sur les matières premières doit être discutée cette semaine à l'Assemblée nationale; il pense que la Chambre Syndicale doit tenter un suprême effort pour faire valoir les vrais intérêts du commerce et de l'industrie, qui paraissent n'être pas assez clairement compris par la majorité de nos représentants.

M. Funck dit qu'en apprenant que la question était à l'ordre du jour de l'Assemblée, il avait, de concert avec quelques amis, télégraphié à l'un des députés du Nord pour savoir si le commerce de Roubaix ne ferait pas bien d'envoyer une députation à Versailles. — M. Funck donne lecture à la Chambre de la réponse faite à sa dépêche :

Versailles, 10 décembre 1871.

Monsieur Funck, à Roubaix,

La présence ici d'une députation ne produirait rien. Le gouvernement a ses idées arrêtées; la Commission du budget a les siennes; la Chambre décidera. Vos démarches ici n'influenceraient en rien. La thèse pour moi est qu'il faut un drawback s'il y a des droits même minimes.

Salutations sincères,  
J. LEURENT.

Après l'échange d'observations nombreuses entre les membres présents, la Chambre décide que la note adressée par elle aux députés le 7 septembre dernier, sera envoyée de nouveau à tous les membres de l'Assemblée nationale.

Lecture est donnée de cette note; sur la proposition de quelques membres, la Chambre convient d'apporter de légères modifications à la rédaction. Après discussion, le vote reste définitivement conçu dans les termes suivants :

Roubaix, le 20 décembre 1871.

Monsieur le Député,

En principe, la *Chambre Syndicale de Roubaix proteste contre l'établissement de tous droits sur les matières premières.*

Cependant, d'après les bruits qui circulent, la commission du budget aurait la pensée de proposer à l'Assemblée nationale un droit de 3 p. % sans restitution à la sortie.

Cette mesure, désastreuse pour le tissage et toute l'industrie des textiles, serait assurément mortelle pour le peignage et la filature des laines fines.

Depuis quelques années, les peignages et les filatures de laines mérinos ont pris un grand développement, en vue de l'exportation des laines peignées et filées en Angleterre, en Belgique et en Allemagne. Cette exportation, toujours croissante, et qui atteignait, en 1869, le chiffre de 68 millions de francs, dont 40 millions pour les produits du peignage, et 28 millions pour ceux de la filature, n'a été créée et soutenue qu'au prix de grandes dépenses et de grands sacrifices.

Mais, grâce à la perfection de notre outillage, grâce à la modicité des bénéfices, dont la moyenne n'excède pas généralement 2 %, l'importance de notre exportation a cependant amené ce résultat que beaucoup de filateurs de laine fine, en Allemagne, ont supprimé leur peignage et viennent s'approvisionner sur le marché de Roubaix; que d'autres y envoient leurs laines brutes achetées au Havre, à Londres, à Anvers, les font travailler dans nos établissements et en reçoivent le produit en laines peignées et filées.

Ces faits ne sont peut-être pas assez généralement connus; il suffit de les énoncer pour faire comprendre que rien ne peut être plus funeste à ces industries que l'établissement de droits à l'entrée sur les matières premières, sans les compenser au moins par les drawbacks.

La réalisation d'un tel projet détournerait toute la clientèle étrangère et ruinerait absolument et immédiatement, sans profit pour personne, une des branches les plus importantes de l'industrie nationale.

Nous espérons, Monsieur le Député, que l'Assemblée voudra bien prendre en considération les motifs que nous lui soumettons, et que si, malgré nos protestations, elle doit sanctionner l'établissement de droits, si faibles qu'ils soient, sur les matières premières, ce ne sera pas du moins sans les restituer à la sortie.

Nous vous prions, Monsieur, de recevoir l'assurance de notre haute considération.

Le président de la *Chambre Syndicale de Roubaix*.

MOTTE-BOSSUT.

Cette note sera imprimée et expédiée aujourd'hui même.

Le Secrétaire-Adjoint,  
A. THOMAS.

Le conseil municipal se réunira vendredi, 22 courant, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

- 1° Lecture du procès-verbal de la séance précédente;
- 2° Divers crédits supplémentaires pour 1871;
- 3° Communications diverses.

Le vote qui a eu lieu dimanche, dans le canton de Marais-Neuf, a donné 2,840

voix à M. Bottin, président à la cour d'appel de Douai.

M. Bottin est donc élu conseiller général en remplacement de M. Lambrecht.

L'entrée des bêtes à cornes de provenance française et belge vient d'être interdite en Angleterre.

L'exportation du bétail étant momentanément suspendue en France, nous espérons qu'une baisse dans les prix de la viande de boucherie se fera bientôt sentir.

#### PREMIER CONSEIL DE GUERRE DE LA TROISIÈME DIVISION MILITAIRE.

Présidence de M. Corot Laquante, lieutenant-colonel au 2<sup>e</sup> cuirassiers.

Séance du 18 décembre 1871.

Rieupouilh, sous-officier du 16<sup>e</sup> dragons, à 20 ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à 3,000 fr. d'amende pour faux en matière de recrutement. Ce condamné est contumax.

Roquet, du 8<sup>e</sup> d'artillerie, pour désertion à l'étranger, à trois ans de travaux publics.

Fiamant, infirmier militaire, pour désertion en temps de guerre, à deux ans de travaux publics.

Gleyzes, du 3<sup>e</sup> du génie, pour vol d'une arme appartenant à l'Etat, à deux ans de prison.

Bétepaule, du même corps, pour outrages par paroles envers deux de ses supérieurs, à cinq ans de prison.

M<sup>e</sup> Basquin, avocat à Lille, qui prête le secours de sa parole et de son talent, depuis plus de six mois aux justiciables des conseils de guerre, était le défenseur des condamnés susnommés.

#### DEUXIÈME CONSEIL DE GUERRE DE LA TROISIÈME DIVISION MILITAIRE

Présidence de M. Chérisy, lieutenant-colonel au 43<sup>e</sup>.

Séance du 18 décembre 1871.

Deux affaires très graves ont occupé cette séance. Les sergents-majors Chareyre et Langou Mazino, du 73<sup>e</sup>, comparaissent devant le conseil, sous l'accusation de vols commises, soit au préjudice de l'ordinaire, soit à celui d'autres militaires.

Chareyre a été condamné à dix ans de travaux forcés et à la dégradation militaire; Langou Mazino a été condamné à cinq ans de réclusion et à la dégradation.

M<sup>e</sup> Martin avocat à Lille, a présenté la défense de ces deux sous-officiers.

Ont été condamnés, en outre, Leclercq, du 65<sup>e</sup> de ligne, pour désertion, à deux ans de prison.

Demonchaux, du 64<sup>e</sup>, pour vol d'argent au préjudice d'un militaire, à dix ans de réclusion et à la dégradation militaire.

### Dernières nouvelles

#### Assemblée Nationale

Séance du 19 décembre.

Discussion sur le mode de nomination des juges des tribunaux de commerce. La commission est d'accord avec le gouvernement. Elle propose l'élection par commission spéciale d'électeurs. M. Tirard reprend comme amendement le projet original du gouvernement proposant la nomination directe des juges consulaires par le suffrage universel sous des conditions particulières de durée, de patente et de domicile.

L'Assemblée rejette par 398 voix contre 124 l'amendement Tirard.

La discussion continuera demain.

L'Assemblée décide de donner la priorité à l'impôt sur le revenu, dans la discussion des lois financières.

La séance est levée.

Nos lettres de Versailles nous apprennent que dans la séance d'hier, les princes d'Aumale et de Joinville ont occupé leurs sièges de députés. Leur entrée n'a été marquée par aucun incident. Ils ont été accueillis avec un silence respectueux M. Casimir Périer et M. Vitet sont allés leur serrer la main, au centre droit, où ils ont pris place. En arrivant à Versailles, à 2 heures, les princes se sont rendus chez M. Thiers.

Nous lisons dans le *Figaro* de cette après-midi :

Quelques détails précis sur la prise de possession par les princes d'Orléans de leurs sièges à l'Assemblée.

Les princes, arrivés à Versailles par le train de 1 h. 25, se sont rendus d'abord chez M. Bocher et ne sont entrés en séance qu'à trois heures, profitant, afin de ne pas provoquer sur leur passage de manifestation de la part de leurs amis, d'un moment où la discussion de la loi sur les tribunaux de commerce occupait l'attention de la Chambre.

A trois heures moins un quart, comme par un coup de baguette magique, la salle des Pas-Perdus, les couloirs, les bureaux, les commissions se vident. Il y a donc un incident dans la salle des séances.

Les princes d'Orléans, le duc d'Aumale et le prince de Joinville viennent de prendre leurs places dans l'Assemblée.

Ils sont là, au quatrième rang, après le banc des ministres, à droite. — MM. Cornélis de Witt, genre de M. Guizot et le marquis de Mornay-Soult ont cédé leurs places aux princes.

En passant pour se rendre à la sienne, à côté de M. Dufaure, qui se trouvait à l'extrémité du banc des ministres, M. le duc d'Aumale lui a tendu la main et M.

le garde des sceaux a répondu en s'inclinant et en grimaçant un sourire. Les princes ont été s'asseoir au milieu du centre droit, à côté de M. Bienvenu — un joli nom de voisin — et de M. le général de Chabaud-Latour, qui fut longtemps, on le sait, aide-de-camp du duc d'Orléans, puis du comte de Paris.

Le choix de cette place se trouvait d'ailleurs indiqué par la présence sur les mêmes bancs de deux députés du département de la Haute-Marne, que représente Mgr le prince de Joinville: M. Peltreuil-Villeneuve, qui a pris l'initiative, il y a six mois, de la demande d'admission des princes, et M. le baron de Lespérut, qui est un de leurs plus anciens amis. Devant M. le prince de Joinville siège M. le marquis de Mornay-Soult, et devant M. le duc d'Aumale, M. Roy de Loulay qui, en sa qualité de bonapartiste, semble fort mal à l'aise et embarrassé de son attitude.

MM. Casimir Périer, Vitet, de Ségur viennent tendre discrètement la main aux nouveaux venus.

L'entrée des princes produit dans la salle — tribunes et bancs des députés — une sorte de commotion. On se hisse dans les tribunes sur les épaules des voisins, et le mot : « Où sont-ils ? » sort de toutes les bouches.

Les députés se lèvent aussi, de ci de là, pour bien voir leurs nouveaux collègues. On entend même un cri assez rare dans cette enceinte, et qui témoigne de la curiosité fiévreuse de l'Assemblée : « assis ! »

La physionomie des deux princes ne témoigne ni gêne, ni trouble.

— On dirait qu'ils sont nés députés ! — s'écrie, enthousiasmé, un de leurs fidèles.

M. Grévy paraît plus embarrassé que les princes. Ils sont entrés pendant que le président lisait quelques sommaires d'ordre du jour, et faisant face aux tribunes. Le mouvement qui s'est produit à leur apparition, et aussi les secrétaires, ont averti M. Grévy de leur présence.

Les nombreux amis des princes ont respecté le sentiment qui les avait portés à observer une attitude pleine de réserve; sauf les noms que nous avons cités, tous se sont abstenus d'aller les saluer. Au bout de trois quarts d'heure, les princes se sont retirés; ils avaient affirmé leur droit, et l'incident est vidé.

Toulouse, 19 décembre.

Le citoyen Duportal, rédacteur en chef de l'*Emancipation*, a comparu hier devant le juge d'instruction, pour un article injurieux contre le jury de Toulouse.

Avant-hier, dimanche, des bandes ont parcouru la ville en criant : *A bas les jésuites !* et se sont formées en attroupement menaçant devant l'établissement de ces religieux. La police a laissé faire.

Nuits, 18 décembre.

La cérémonie funèbre de Nuits, au lieu d'être un hommage rendu aux morts glorieux et tombés pour la défense du pays, n'a été qu'un prétexte de manifestation démagogique et à discours pleins de fiel et de menaces. Les femmes en deuil, parentes des victimes, formaient par leur douleur un contraste poignant avec l'attitude de la majorité des autres assistants.

On écrit du Havre :

« Une dépêche télégraphique, reçue d'Angleterre, annonce que les trois-mâts français *Costa-Rica*, du Havre, parti de notre port le 14 courant, pour Buenos-Ayres, a coulé en Manche, le lendemain vendredi, à 25 milles de l'île de Wight, à la suite d'un abordage avec un navire demeuré inconnu. »

« Le second, neuf matelots et neuf passagers ont pu être sauvés et ont été débarqués à Portsmouth, samedi. Tout porte malheureusement à croire que le capitaine, M. Ohvry, six matelots et dix passagers ont péri. »

### Faits Divers

Dans la seule nuit du 9 au 10 décembre, voici les sinistres signalés sur la ligne de Paris, Lyon, Méditerranée :

N<sup>o</sup> 1. Collision entre le train 1014 et le train de messageries 33, à la gare de Saint-Julien-du-Sault. Mécanicien et chauffeur grièvement blessés.

N<sup>o</sup> 2. A Villeneuve-sur-Yonne, le train rapide, lancé à toute vitesse, a tamponné le train 1011. 44 wagons ont été brisés; la machine 248 est hors de service; le mécanicien, le chauffeur, le conducteur, chef et employés de la poste ont été blessés.

N<sup>o</sup> 3. A Saint-Germain-des-Poses, le train 722, venant de Nîmes, a coupé le train 2747. On ne connaît pas le nombre des blessés; les deux machines sont hors de service.

N<sup>o</sup> 4. Déraillement du train 610, près de Melun. Une fusée d'essieu a été coupée.

N<sup>o</sup> 5. Déraillement sur la ligne de la Roche à Clamechy. Nombre des blessés inconnu.

N<sup>o</sup> 6. Déraillement d'un train de voyageurs aux environs de Collonges. Nombre des blessés inconnu.

— Les arrestations des communaux ne sont pas entièrement terminées, à ce qu'il paraît. Avant-hier, à Paris, a été arrêté M..., marchand de vin, qui, pendant la Commune, avait été employé dans le génie civil et dans l'équipement militaire. Sa mise en état d'arrestation si tardive est attribuée aux révélations que les détenus du quartier qu'il habi-

te, et qui sont en assez grand nombre, ont faites dans leurs interrogatoires.

Il paraît que M..., pour détourner les soupçons d'avoir servi la Commune qui pesaient sur son compte, aurait pris le rôle de dénonciateur, dont quelques-uns de ces derniers auraient été victimes. Ils ont, à leur tour, révélé des faits graves qui compromettaient leur dénonciateur. Deux agents de police s'en sont venus le prendre en voiture et l'ont conduit à la préfecture de police, d'où il a été transféré hier à Versailles.

### Commerce

Liverpool, 18 décembre.

Ventes 12,000 b., dont 3,000 b. calme. Amérique pas au dessous de good ordinary novembre décembre 9 3/4. Orléans 10. Cotes inchangées.

Londres, 18 décembre.

Or, 109 3/4. Londres 109 1/4. Upland 19 3/4. A Liverpool, disponible calme, livrable soutenu; sans changement. Arrivages 5,000 b.

Bombay, 19 décembre.

Recettes 4 jours 7,000 b. — Expédition 10,500 b. Marché calme, mais prix bien tenus. La qualité des anciens cotons n'est plus bonne, tandis que celle de la nouvelle récolte est satisfaisante. Oomra (Fair average of the season) à livrer 246 R. — Change sur Paris 2 fr. 62. — Dholerah ancien disponible 220 R. — Sawgined, Dharwar ancien disponible 235 R. — Hingehaut nouveau livrable janvier 272 R. — Hingehaut nouveau disponible 275 R.

New-York, 18 décembre.

Upland, 19 c. 3/4  
Change 4 fr. 90 3/4. — Or, 109 1/8 0/0.

A New-Orléans, le low middling revient à 129 fr. au Havre.  
A Savannah, le low middling revient à 124 fr. 50 au Havre.

Voici le tableau résumant le mouvement de l'article aux ports; les quantités sont exprimées en milliers de balles :

	Expéditions			Stock	Recettes 1870	
	Anglet.	France.	Contin.			
Samedi...	17	3	2	410	17	
Lundi....	24	13	4	3	412	44
Mardi....	..	..	..	..	..	21
Mercredi..	..	..	..	..	..	22
Jeudi....	..	..	..	..	..	20
Vendredi..	..	..	..	..	..	6
Total en 3j.	41	16	4	5	130	

### COTONS.

HAVRE. — Mardi, 19 décembre 1871.

Le marché reste des plus calmes, et il y a de la mollesse aussi bien pour disponibles que pour livrables. Il faut voir le très ordinaire Louisiane autour de 127 fr., et on a fait du middling Louisiane en mer à 127 fr. 50. On offre dans le port du George sur la base de 120 fr. pour low-middling, et le terme vaut nominativement 123 fr. sur décembre, 120 fr. sur janvier, 119 fr. sur février et mars.

Les ventes notées à quatre heures vont à 695 b.

### LAINES.

HAVRE. — Mardi, 19 décembre 1871.

Il y a décidément plus de demande, et depuis les affaires notées hier, on a encore pris 32 b. Buenos-Ayres saint, à prix non indiqué et 9 b. Pérou, lavées, à 450 fr.

On nous écrit de Marseille le 15 :

Stock à ce jour :  
Laines en ville : 6,143 b.  
— en débarquement : 1,037 b.  
Prix fermes sans variation.

## MODES

Madame DEPOILLY a l'honneur d'annoncer aux dames de Roubaix qu'elle vient d'ouvrir un magasin de modes (aux Quatre Saisons) rue Pellart, n<sup>o</sup> 5 et les invite à venir visiter son bel assortiment de fleurs et de plumes de premier choix ainsi que rubans et turquoises.

Ayant nouvellement reçu plusieurs modèles de Paris (haute nouveauté) pour dames demoiselles et enfants, elle espère que son genre de travail plaira au bon goût de ces dames et qu'elles l'honoreront de leurs visites.

Englisch spoken. — Fashionable millinery. 1610

Spécialité de dentiers en tous genres  
Traitements spéciaux pour le  
REOSESSEMENT DES DENTS

VERBAUGGHE  
DENTISTE

BREVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELG B

RUE DE L'HOSPICE 8, ROUBAIX

EN VENTE  
CHEZ J. REBOUX, LIBRAIRE  
RUE NAIN, N<sup>o</sup> 1  
SEUL

GUIDE OFFICIEL  
DES VOYAGEURS

SUR TOUS LES CHEMINS DE FER  
de Belgique

Paris 1 So centimes